

Le directeur académique des services de l'Education nationale  
des Hautes-Alpes

Arrêté n° 2017-223

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 332-4 et L. 351-2 à L. 351-3, tels que modifiés par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 146-9 ;
- VU le décret n° 96-465 du 29 mai 1996 relatif à l'organisation au collège, modifié par le décret n° 2005-1013 du 24 août 2005, notamment son article 5-2 ;
- VU l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 20 octobre 2005 ;
- VU l'arrêté du 7 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré ;
- VU l'article L.311-7 du code de l'éducation
- VU l'arrêté du 27 mars 2017,

## ARRÊTÉ

### ARTICLE PREMIER

La composition de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du premier degré est modifiée comme suit :

- Mme Céline BERVOUX-MEYER, Assistante sociale à la place de Mme Isabelle CHRISTOPHE, Assistante sociale

### ARTICLE DEUX

Le Secrétaire Général des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Gap, le 2 mai 2017

Pour le recteur et par délégation,  
Le directeur académique des services  
de l'Education nationale des Hautes-Alpes

Philippe MAHEU

